



REGLEMENT 2023



SOMMAIRE

ARTICLE 1.	PREAMBULE.....	3
ARTICLE 2.	LISTE DES EPREUVES - 8 EPREUVES (5 épreuves Classe 1 et 3 épreuves Classe 2) ...	3
ARTICLE 3.	PARTICIPATION ET COMPOSITION DES EQUIPES.....	3
ARTICLE 4.	CLASSEMENTS.....	4
ARTICLE 5.	CEREMONIES PROTOCOLAIRES	5
ARTICLE 6.	PRIX.....	5
ARTICLE 7.	ETHIQUE.....	5
ARTICLE 8.	CAS NON PREVUS.....	6

ARTICLE 1. PREAMBULE

La Coupe de France Femmes Elite FDJ est un challenge organisé par la Fédération Française de Cyclisme qui porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier UCI Women Elite (Classe WE 1.1 et 1.2).

Toutes les épreuves se dérouleront selon les [règlements](#) de l'Union Cycliste Internationale (UCI). Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France Femmes Elite FDJ est la propriété exclusive de la FFC.

ARTICLE 2. LISTE DES EPREUVES

8 EPREUVES (5 EPREUVES DE CLASSE 1 ET 3 EPREUVES DE CLASSE 2)

Dates	Epreuves	Classe
Dimanche 16 avril	GRAND PRIX FÉMININ DE CHAMBÉRY	WE 1.1
Vendredi 5 mai	LA CLASSIQUE MORBIHAN	WE 1.1
Samedi 6 mai	GRAND PRIX DU MORBIHAN FEMMES	WE 1.1
Samedi 4 juin	ALPES GRESIVAUDAN CLASSIC	WE 1.1
Mardi 1 ^{er} août	KREIZ BREIZH ÉLITES FEMININ	WE 1.1
Dimanche 13 août	LA PICTO CHARENTAISE	WE 1.2
Dimanche 10 septembre	LA CHORALIS FOURMIES FÉMININE	WE 1.2
Dimanche 17 septembre	GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ISBERGUES PAS DE CALAIS FÉMININ	WE 1.2

ARTICLE 3. PARTICIPATION ET COMPOSITION DES EQUIPES

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises suivantes : UCI Women's WorldTeams*, Equipes Continentales Femmes UCI et les équipes labellisées National 1 Femmes (8 structures labellisées).

L'équipe UCI Women's WorldTeams française* et les Equipes Continentales Femmes UCI françaises ont une **obligation de participation à chaque épreuve** comptant pour la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Les huit équipes labellisées National 1 Femmes seront systématiquement invitées sur chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Femmes Elite FDJ par les organisateurs.

Un sondage sur la participation auprès des huit structures labellisées N1 pourra être réalisé par la FFC et / ou un échange de gré à gré (organisateur/structures) pourra avoir lieu en début de saison.

La participation des équipes étrangères est régie par le règlement UCI.

Une sélection nationale avec des coureuses appartenant à des structures déjà représentées dans l'épreuve peut aussi prendre part aux épreuves citées. Dans le cas présent, les coureuses marqueront des points au classement individuel et l'équipe bloquera les points au classement par équipes, sans rentrer dans le classement par équipes évolutif.

Chaque organisateur peut, en outre, attribuer des Wildcards à des équipes de clubs, équipes mixtes et/ou équipes régionales.

Les concurrentes à qui un transfert a été octroyé après le 1^{er} mars ne pourront pas participer à la Coupe de France Femmes Elite FDJ.

Pour l'ensemble des équipes, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

*Conformément à la réglementation UCI, les équipes UCI Women's WorldTeams françaises et étrangères ne pourront pas participer à plus de 2 épreuves Classe 2 en ligne pendant l'année.

ARTICLE 4. CLASSEMENTS

L'ensemble des équipes retenues selon l'article 3 entrent en ligne de compte pour les points de la Coupe de France Femmes Elite FDJ.

La Coupe de France Femmes Elite FDJ comporte deux classements pour l'ensemble des concurrentes et des équipes au départ (françaises et étrangères) :

- Classement individuel
- Classement par équipes

Sur la base des huit épreuves retenues (5 épreuves de Classe 1 et 3 épreuves de Classe 2), pour le classement individuel et pour le classement par équipes, il sera pris en compte les 7 meilleurs résultats des coureuses et les 7 meilleurs résultats des équipes.

4.1 - Classement individuel

Le classement général individuel s'établit en additionnant les points individuels gagnés par les concurrentes sur chaque épreuve.

Sont attribués à chaque épreuve aux 25 premières concurrentes :

1ère	35 pts	6ème	20 pts	11ème	15 pts	16ème	10 pts	21ème	5 pts
2ème	30 pts	7ème	19 pts	12ème	14 pts	17ème	9 pts	22ème	4 pts
3ème	26 pts	8ème	18 pts	13ème	13 pts	18ème	8 pts	23ème	3 pts
4ème	24 pts	9ème	17 pts	14ème	12 pts	19ème	7 pts	24ème	2 pts
5ème	22 pts	10ème	16 pts	15ème	11 pts	20ème	6 pts	25ème	1 pt

En cas d'ex-æquo, les concurrentes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2èmes, puis de 3èmes places. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche qui les départage.

Un maillot de leader du classement individuel sera remis sur le podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve. Ce maillot devra être porté à la présentation des équipes à l'épreuve suivante.

4.2 - Classement par équipes

Le classement par équipes est établi pour les équipes suivantes : UCI Women's WorldTeams*, Equipes Continentales Femmes UCI et les équipes labellisées National 1 Femmes (8 structures labellisées). Les sélections nationales ou autres équipes bloqueront les points du barème ci-dessous sans pour autant entrer dans le classement de la manche et dans le classement par équipes évolutif.

Les **trois** premières concurrentes de chaque équipe sont retenues. Le classement s'effectue par l'addition des places réelles obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes. L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement :

1ère	35 pts	6ème	20 pts	11ème	15 pts	16ème	10 pts	21ème	5 pts
2ème	30 pts	7ème	19 pts	12ème	14 pts	17ème	9 pts	22ème	4 pts
3ème	26 pts	8ème	18 pts	13ème	13 pts	18ème	8 pts	23ème	3 pts
4ème	24 pts	9ème	17 pts	14ème	12 pts	19ème	7 pts	24ème	2 pts
5ème	22 pts	10ème	16 pts	15ème	11 pts	20ème	6 pts	25ème	1 pt

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2ème, puis de 3èmes places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

ARTICLE 5. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

A l'issue de chaque épreuve, les concurrentes suivantes sont attendues dans les 10 minutes au podium protocolaire :

- Les trois premières de l'épreuve,
- La leader du classement général individuel de la Coupe de France Femmes Elite FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportif.ve,
- Les prix spéciaux de l'épreuve,

Un maillot est remis à la leader de la Coupe de France Femmes Elite FDJ ou en son absence son.sa directeur.rice sportif.ve.

A l'issue de la dernière épreuve :

- Les trois premières de la dernière épreuve,
- La lauréate du classement général individuel final de la Coupe de France Femmes Elite FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportif.ve,
- Les prix spéciaux de l'épreuve,
- l'équipe vainqueur du classement général par équipes avec son.sa directeur.rice sportif.ve,
- la meilleure équipe N1 avec son.sa directeur.rice sportif.ve,

ARTICLE 6. PRIX

Les prix de la coupe de France Femmes seront versés aux concurrentes et aux équipes récompensés à la seule condition que ces dernières soient physiquement présentes à la cérémonie de remise des prix organisée par la DFJ à la fin de la saison.

Le total des prix de la Coupe de France Femmes Elite FDJ est de 9 000,00 €.

Classement Général individuel final	
1ère	2 000,00 €
2ème	1 400,00 €
3ème	800,00 €
1ère française	800,00 €
2ème française	600,00 €
3ème française	500,00 €

Classement Général par équipe final	
1ère équipe	1 500,00 €
1ère équipe National 1	1 400,00 €

ARTICLE 7. ETHIQUE

Toute concurrente convaincue de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclue du classement de la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Toute concurrente faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retirée du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

ARTICLE 8. CAS NON PREVUS

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis à la Commission Route Nationale et si besoin au Bureau Exécutif de la FFC.

Les décisions prises sont irrévocables et sans appel.